

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE Arrondissement de Saint- Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
<u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 17 Présents : 10 Absents : 7 Pouvoirs : 4 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0 N ° CIAS-25/2023	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 18h30 , le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle annexe, à Frangy, sous la présidence de Monsieur André-Gilles CHATAGNAT Date de convocation : 16/06/2023 Présents : Mmes Carole BRETON, Sophie COLAS, Marthe CUTELLE, Florence POZZO, Sandrine TASSET MM. André-Gilles CHATAGNAT, Philippe JACQUESON, Jean-Pierre LONG, Paul RANNARD, Joseph TRAVAIL Pouvoir : Mme Odile DERONZIER donne pouvoir à Philippe JACQUESON Mme Carine DUVERNOIS donne pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT Mme Marie-Chantal FIGUET donne pouvoir à Jean-Pierre LONG Mme Marie-Antoinette SIMON donne pouvoir à Sophie COLAS Absents excusés : Mme Isabelle DREVET Carole BRETON est désignée secrétaire de séance.

Objet : EHPAD – Réactualisation du PPI du futur EHPAD du Val des Ussets.

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Ussets et Rhône,
Vu la délibération n°CA 02/2018 du 4 avril 2018 du Conseil d'administration du CIAS Ussets et Rhône relative au Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) du futur Établissement d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) du Val des Ussets,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant que le CIAS Ussets et Rhône, à travers son budget annexe de l'EHPAD, soutien la construction du futur EHPAD du Val des Ussets.

Le Vice-président rappelle qu'un premier PPI avait été validé par délibération le 4 avril 2018.
Le Vice-président présente la réactualisation du PPI. Il donne lecture des pièces annexes.
Le Vice-président propose de valider le PPI et donc le plan de financement du futur EHPAD.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

VALIDE le Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) du futur EHPAD du Val des Ussets.

NOTIFIE la présente décision :

- À l'EHPAD du Val des Ussets,
- Au Centre des finances publiques de Rumilly.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**La Secrétaire de séance,
Carole BRETON**



**Pour le Président,
Le vice-Président,
André-Gilles CHATAGNAT**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.